

« La Santé et la Sécurité au travail sont
des valeurs fondamentales de l'entreprise.
Il s'agit d'une priorité pour les femmes
et les hommes d'ENERCAL. »

CHARTRE SANTÉ-SÉCURITÉ

Le Comité de Direction s'engage à mettre en oeuvre le Système de Management de la Sécurité de l'entreprise et à allouer les moyens et ressources nécessaires lui permettant de respecter les engagements suivants :

- > S'assurer du **respect** des prescriptions légales et réglementaires en vigueur en Nouvelle-Calédonie et des **exigences spécifiques** applicables à nos métiers
- > Veiller à l'exemplarité de la hiérarchie et à **l'implication de tous** dans la prévention des accidents
- > Atteindre les **objectifs** annuels fixés lors des Revues de Direction Sécurité
- > Mettre en place des **indicateurs**, **auditer** nos pratiques, évaluer régulièrement les risques, **suivre la réalisation** des plans d'actions, **communiquer** de manière appropriée
- > **Valoriser** les performances Sécurité individuelles et collectives
- > **Former de façon adaptée** le personnel à l'hygiène et à la sécurité au travail

L'implication du CHSCT est essentielle au bon fonctionnement du système de prévention.

Tous les agents de l'entreprise ont le devoir de contribuer à leur sécurité par un comportement responsable en la matière et un haut niveau de vigilance. La prise en compte de la sécurité est un élément fondamental de l'appréciation du professionnalisme et de la performance de chacun.

